**DISPOSITIF DE RECRUTEMENT**

**DES CONTRACTUELS M2 MEEF ALTERNANTS**

La réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et des CPE est entrée en

vigueur à la rentrée 2021. Elle valorise la dimension professionnelle du concours

au terme d’un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée.

C’est dans ce cadre que sont proposés à des étudiants de M2 inscrits en master MEEF à la rentrée des contrats en alternance (CDD à tiers temps) gérés par le Rectorat ou des Stages d’observation et de pratique accompagnée (SOPA) organisés par L’INSPE.

L’académie de Guyane recrute donc pour la rentrée 2024 des étudiants contractuels alternants en M2, futurs professeurs des premier et second degrés ou conseillers principaux d’éducation (CPE).

**Ce recrutement concerne uniquement les étudiants entrant en M2 MEEF à l’INSPE de GUYANE à la rentrée 2024.**

L a c a m p a g n e e s t o u v e r t e d u 8 a v r i l 2 0 2 4 a u 3 0 a v r i l 2 0 2 4.

***MISSIONS et REMUNERATION***

Comme un professionnel en poste, les étudiants alternants assurent une mission d’enseignement **en responsabilité** devant élèves dans une école, un collège, un lycée ou un lycée professionnel de l’académie, sur la base **d’un tiers des obligations de service réglementaires.**

Dans le premier degré comme dans le second, l’alternance se déroulera en mode « filé » sur toute l’année scolaire.

o Dans le 1er degré : le temps de service des alternants correspond à un tiers de l’obligation réglementaire de service d’un enseignant soit 288 heures d’enseignement et 36 heures d’activités obligatoires pour l’année. Soit 6h hebdomadaires.

o Dans le 2nd degré : le temps de service des alternants correspond à un tiers de l’obligation réglementaire de service d’un enseignant et à celui d’un CPE.

- Encadrement éducatif (CPE) : 12h hebdomadaires

- Autres disciplines d’enseignement : 6h hebdomadaires

Les types de formations en alternance proposés au choix sont les suivantes :

* M2 MEEF « Professeur des Écoles » (PE)
  + parcours créole
  + parcours locuteur nenge(e) tongo ou kali’na
  + parcours multilinguisme, plurilinguisme, langues de Guyane
* M2 MEEF « Professeur des Lycées et Collèges » Anglais
* M2 MEEF « Professeur des Lycées et Collèges » Lettres Modernes
* M2 MEEF « Professeur des Lycées et Collèges » Mathématiques
* M2 MEEF « Professeur des Lycées et Collèges » Histoire-Géographie
* M2 MEEF « Conseiller Principal d’Éducation » (CPE)

Un enseignant tuteur accompagnera l’alternant au sein de la structure d’accueil, un tuteur sera également désigné au sein de l’université pour assurer le suivi pédagogique.

Le contrat, d’une durée d’un an, couvre la période du 1er septembre au 31 août.

* La rémunération mensuelle nette est de **1110 euros** et comprend :
* une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) ou de l’indemnité de suivi et d’accompagnement des élèves (ISAE), déterminée au prorata du temps effectif de service
* une fraction de la majoration de traitement de 40%, déterminée au prorata du temps effectif de service

Rémunération à laquelle est ajoutée une fraction de l’indemnité REP+ (si l’étudiant alternant est affecté dans une école ou un établissement classé en REP+), déterminée au prorata du temps effectif de service.

* Cette rémunération est cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Pour activer leur candidature, les étudiants doivent obligatoirement créer un dossier électronique sur la plate-forme **COLIBRIS** du Rectorat de l’académie qui gère la procédure à l’adresse **suivante entre le 8 et le 30 avril 2024** :

1er degré : <https://demarches-guyane.colibris.education.gouv.fr/rh-candidature-contrat-meef-alternant-mention-1er-degre-2024/>



2nd degré : <https://demarches-guyane.colibris.education.gouv.fr/rh-candidature-contrat-meef-alternant-mention-2nd-degre-2024/>



**La date limite d’envoi des dossiers complets est fixée au 30 avril 2024.**

NB. Pour être éligibles, les candidats doivent postuler sur la filière suivie à l’INSPE (par exemple un candidat inscrit en mention 2nd degré, parcours « Anglais » postulera pour un poste d’alternant dans le 2nd degré en Anglais).

Les dossiers incomplets, hors délais, ou ne répondant pas aux critères de recrutement ne seront pas examinés.

**SELECTION DES CANDIDATURES**

Les divisions de gestion DPE1 et DPE2 du rectorat vérifieront l’éligibilité des candidatures entre le 02/05 et le 07/05 puis les inspecteurs concernés pré-sélectionneront les dossiers ayant le profil adapté.

Un entretien sera proposé à chaque candidat afin de finaliser son affectation, il se déroulera à partir du 27 mai 2024. La commission sera composée d’un inspecteur du 1er ou du 2nd degré et d’un membre de l’équipe pédagogique de l’INSPE.

Les affectations seront notifiées par courriel le 28 juin 2024 au plus tard et chaque candidat devra accuser réception avant le 7 juillet. L’accusé de réception vaudra acceptation de l’affectation proposée et du contrat qui sera signé dans un second temps.

La localisation des postes à pourvoir n’est pas encore arrêtée. C’est la raison pour laquelle il est demandé de formuler des vœux dans le dossier de candidature. Ainsi les postes seront proposés au plus près des vœux, dans la limite des disponibilités de l’académie. Tout refus de poste ou l’absence d’accusé de réception vaudra renonciation au dispositif d’alternance.

Il appartiendra aux candidats retenus de prendre contact avec l’école, le collège ou le lycée d’affectation si celle-ci ou celui-ci est ouvert en juillet, ou avant la rentrée scolaire.

La prise de fonction aura lieu au 1er septembre 2024.

Une réunion d’accueil sera organisée à la rentrée scolaire par le Rectorat.